

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 263

présenté par
M. Rolland

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'origine de l'ingrédient primaire ou des ingrédients primaires »

les mots :

« leur origine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec sa rédaction actuelle, le présent article permet de renseigner l'origine du seul ingrédient principal des produits transformés. Ainsi, dans le cas d'un produit constitué de plusieurs viandes, seule serait indiquée l'origine de la viande majoritairement présente dans le produit transformé.

Afin de répondre à la volonté des consommateurs de pouvoir identifier l'origine des produits qu'ils consomment dans leur intégralité, il convient d'indiquer l'origine de l'intégralité des ingrédients composant les aliments transformés.